

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2026-005

PROGRAMME EUROPÉEN FEDER
2021-2027

RESTAURATION DE L'ANCIEN
CRÉDIT FONCIER DE
MADAGASCAR

APPROBATION DU PROGRAMME
ET DU PLAN DE FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi 3 février, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, M. Romuald Cyril Tanguy et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : néant.

Départ(s) en cours de séance : néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 janvier 2026.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 4 février 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

PROGRAMME EUROPÉEN FEDER 2021-2027
RESTAURATION DE L'ANCIEN CRÉDIT FONCIER DE MADAGASCAR
APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 donnant délégation au Maire pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales ou encore tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement sans limite de montant ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 21 janvier 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le programme des travaux et le plan de financement prévisionnel tels que présentés au rapport ;

Article 2 : d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Financiers	Montant HT	%
UE - FEDER	672 000 € *	73 %
ETAT DAC OI	42 000 € **	4.5 %
Commune du Port	184 269 €	22.5 %
TOTAL	921 346 €	100 %

* pour un montant de dépenses présentées à l'éligibilité de 892 500 €

** subvention obtenue en 2024 pour la mission de maîtrise d'œuvre

Article 3 : ; de solliciter une subvention de 672 000 € au titre du programme européen FEDER 2021-2027 pour un montant global de 892 500 € HT des dépenses présentées à l'éligibilité et de s'engager à prendre en charge le différentiel entre la subvention réellement perçue et celle sollicitée, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;

Article 4 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU

PROGRAMME EUROPÉEN FEDER 2021-2027

RESTAURATION DE L'ANCIEN CRÉDIT FONCIER DE MADAGASCAR

APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le programme et le plan de financement prévisionnel de l'opération de restauration de l'ancien Crédit Foncier de Madagascar.

L'ancien Crédit Foncier de Madagascar est un édifice inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 3 décembre 2021.

Le projet consistera à restaurer complètement l'édifice principal par la reconstruction de la toiture et d'une extension attenante ainsi que l'aménagement intérieur des espaces. Le bâtiment accueillera une petite activité à vocation patrimoniale, économique et touristique, dont les modalités d'exploitation restent à définir.

Un financement est sollicité auprès du conseil régional de La Réunion, autorité de gestion du programme européen FEDER 2021-2027, au titre de la fiche action 4.6.2 – valorisation économique du patrimoine culturel public et privé.

Les dépenses prévisionnelles liées au projet sont listées comme suit :

Études	Maîtrise d'œuvre (MOE)	105 000,00 €
	Levé topographique et diagnostic amiante*	496,00 €
	Études géotechniques*	8 950,00 €
	Contrôle technique (CT)*	11 250,00 €
	Coordination sécurité protection santé (CSPS)*	4 760,00 €
	Investigation sur dallage existant *	2 590,00 €
	Sous – total Études	133 046,00 €
Frais divers	Frais de publicité*	800,00 €
	Sous – total Frais divers	800,00 €
Travaux	Travaux / Estimation phase PRO-DCE	725 000,00 €
	Sous – total Travaux	725 000,00 €
Révision des prix	Révision des prix sur poste Travaux 9%	62 500,00 €
	Sous – total Révision des prix	62 500,00 €
Coût prévisionnel final de l'opération en € HT		921 346,00 €

*dépenses non éligibles au FEDER

Le plan de financement prévisionnel de ce projet (études et travaux) est le suivant :

Financeurs	Montant HT	%
UE - FEDER	672 000 € *	73 %
ETAT DAC OI	42 000 € **	4.5 %
Commune du Port	207 346 €	22.5%
TOTAL	921 346 €	100 %

* pour un montant de dépenses présentées à l'éligibilité de 892 500 €

** subvention obtenue en 2024 pour la mission de maîtrise d'œuvre

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le programme des travaux et le plan de financement prévisionnel tels que présentés au rapport ;
- de solliciter une subvention de 672 000 € au titre du programme européen FEDER 2021-2027 pour un montant global de 892 500 € HT des dépenses présentées à l'éligibilité et de s'engager à prendre en charge le différentiel entre la subvention réellement perçue et celle sollicitée, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.